



Déclaration de la CNDHCI à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant

Le 20 Novembre de chaque année, la Communauté internationale célèbre la journée internationale des Droits de l'Enfant.

Cette célébration fait suite à l'adoption le 20 novembre 1989 à New York de la Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

Cette convention couvre les différents aspects de la vie de l'enfant et énonce des droits et des libertés classiques tels que le respect de la vie, l'interdiction des mauvais traitements, la garantie de la liberté d'expression et de droits économiques, sociaux et culturels (droits à la santé ou à la sécurité sociale par exemple). En outre, la CDE contient des dispositions relatives aux préoccupations spécifiques aux enfants, des mesures éducatives à l'exercice de l'autorité parentale, à l'adoption, aux cas de l'enfant réfugié, handicapé, membre d'une minorité ou victime d'un conflit armé.

A l'occasion de cette 28^{ème} journée, le thème retenu au plan international est « **Les enfants prennent les commandes** ». C'est le lieu encore, de promouvoir le respect et les droits des enfants et de leur permettre « d'occuper des rôles de premier plan dans les médias, la vie politique, le sport et le monde du spectacle pour exprimer leur appui aux millions de leurs semblables qui ne peuvent pas aller à l'école, ne sont pas protégés et sont déracinés ».

Le thème retenu cette année 2017 par la Côte d'Ivoire " **Enfants en rupture sociale : quelles stratégies pour une réponse durable ?** ", indique toute l'attention des différentes entités administratives, y compris la CNDHCI sur la question des enfants en rupture sociale. En effet, la CNDHCI dans le cadre de ses rapports annuels 2013, 2014, 2015 et 2016 a mis en en exergue les dangers que représentent le phénomène des enfants en rupture sociale.

La CNDHCI, qui porte une attention particulière à la question de l'enfant se réjouit de toutes les actions du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, en faveur de cette frange de la population.

La CNDHCI rappelle que promouvoir les droits des enfants, c'est tout d'abord créer les conditions sociales, économiques et culturelles afin que tous puissent y accéder. C'est à ce prix que les droits de l'enfant seront véritablement respectés, particulièrement pour les enfants en rupture sociale.

Avec la décision du Gouvernement de trouver des solutions à ce phénomène, la CNDHCI voudrait inviter les Autorités à :

- accentuer davantage ses actions au profit des enfants, par le respect et la promotion de leurs droits, surtout en prenant en compte leur opinion à travers des mécanismes spécifiques,
- proposer des mesures de prise en charge psychosociale et une réinsertion au profit des enfants en rupture sociale,
- sensibiliser les populations sur leur implication dans la lutte contre le phénomène des « enfants en rupture sociale »,
- veiller à l'application effective de la loi sur l'école obligatoire,
- rendre opérationnel les centres socio-éducatifs dédiés à l'encadrement des mineurs déscolarisés,
- diversifier les centres de formations techniques sur toute l'étendue du territoire nationale,
- amplifier la lutte contre la prolifération de la drogue, notamment par la destruction des fumoirs,
- réviser le code de la famille en ses dispositions sur la responsabilité parentale,
- prendre une loi sur l'exploitation et l'utilisation des enfants dans un but de violence,
- légiférer sur les dispositions pertinentes de la Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant (CDE),
- faire une large diffusion des dispositions de la Convention.

Fait à Abidjan, le 20 Novembre 2017

La Présidente de la CNDHCI

Namizata SANGARE